



Revente d'un fond de commerce

Par **nadine**, le **05/03/2011 à 13:17**

Bonjour,

j'ai achetés un fond de commerce dans celui-ci il y avait un bail stipulant que le local était destiné à en faire une sandwicherie. Lors de mon passage devant le notaire j'ai demandé à faire un avenant pour pouvoir faire du snack et de la petite restauration, je voudrais savoir si en cas de revente de mon fond de commerce le nouvel acquéreur rachète mon avenant avec le bail ou bien est-ce qu'il est caduc?

je vous remercie par avance.

Par **edith1034**, le **05/03/2011 à 18:20**

NON IL LE RACHÈTE AUSSI sauf si la clause est intervenue personnellement de manière expresse

pour tout savoir sur l'achat d'un fonds de commerce

<http://www.fbis.net/commercedroit.htm>